RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : CONVENTION POUR LA PARTICIPATION A LA JOURNÉE "VINCENNES ECO-CITOYENNE" 2026

DÉCISION N° DM-26-409

EN DATE DU 02 NOVEMBRE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en dates du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté N°A-26-230 en date du 31 mars 2026 portant de délégation de fonction à Monsieur Nicolas LECOMTE en tant qu'adjoint au maire chargé du cadre de vie, des mobilités et de l'inclusion ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association ODAAS, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO, en qualité de président, située au 6 Rue des Bateliers 92110 Clichy, d'assurer pour le compte de la ville de Vincennes l'organisations de deux ateliers de sensibilisation au handicap moteur et visuel, et la tenue d'un stand d'information ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation d'intervention *avec* l'association ODAAS, représentée par Monsieur Sébastien SERRARIO, en qualité de président, située au 6 Rue des Bateliers 92110 Clichy, pour l'organisation de deux ateliers de sensibilisation au handicap moteur et visuel et la tenue d'un stand d'information, le samedi 10 octobre 2026 de 10h à 18h, pour un montant de 1600 € TTC (mille six cent euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé du cadre de vie, des mobilités et de l'inclusion,

Signé

Nicolas LECOMTE

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261102-lmc1H14739H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/11/2026
Date de Publication : 04/11/2026